

A.G. 29 mars 2016

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DU VALLON DES MONEGHETTI SUPERIEUR 06240 BEAUSOLEIL

ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 29 MARS 2016

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mr. CORBIER, Président, avait convoqué tous les membres à l'assemblée générale ordinaire le 29 mars 2016 à 20h30 à la Salle 1993 rue Jules Ferry à Beausoleil.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Il est 20h30 Mr. Corbier procède à l'appel.

PRESENTS : 13 membres soit 17 voix.

M. BELLONE C. Mme BUSSINGER M. CORBIER JP M. DEPARIS F M. DI RITAM M. DI RITA F M. PETRINI M. LAPORTA R Mme AUGROS et M. MICHELIS M. PIOCH M. SAVARESE RAYNAUD MAIRIE DE BEAUSOLEIL

REPRESENTES : 9 membres soit 12,5 voix.

M. FARGIER G M. FAUSTINI JM Mme GARAFINI L M. Mme HAREL M. GUIDO M. MAUGUIN JP Mme PALMIERI F M. PALOMBA M. SPERANZA

ABSENTS : 48 membres soit 82 voix.

Mmes, Mrs. ALIGHIERI C. ALMONDO A. ARSLAN AZEMA E. BASSIGNANA G. CAILLOUX R. CARLETTI P. CASERA M. ép. MATTEI DEMICHELIS A & V. CODONESU COTTON G DANIEL JJ DOMENICI P. DONNA R. FERRARESE L. & F. FISANOTTI G. GARIBALDI G. GARELLI P & VEUILLET GAUSSIN A.L. GENERALI D. GRIVART G. & ARNOULT J. LEPOIVRE F. MARINI M. MATIOTTO E. MAVILLA-MARTINY MAZZOLI MONDIELLI MONDO M. MOULINAS L. PILATI E. PIRAS M. POSS W. & W. PREUD'HOMME RADICCI F. RIPPOL SCI JAMAR. SCI LAUMAR. SCI OLIVERA. SAUVAGE C. SVIRIDOV S. & SVIRDOVA I. TAVORMINA. TISSERAND Y. TOSELLI R. URAS M. VIGLIONE M.T. VIGNA-SURIA G. VOLA C. sarl O. ZONZA.

22 membres sur 70 sont présents ou représentés. Soit 28,5 voix sur un total de 111,5. Le quorum n'est pas atteint, conformément aux statuts l'assemblée pourra délibérer après un délai de 30 minutes.

Il est vingt et une heure, Mr. Corbier ouvre la séance.

Mr. DEPARIS est nommé secrétaire de séance :

Mr. CORBIER, souhaite la bienvenue à tous les membres qui ont fait le déplacement pour leur assemblée.

Mr. CORBIER donne lecture de la convocation d'assemblée générale, qui est parue dans les annonces légales de l'édition de NICE MATIN, expédiée à Mr. Le Préfet des Alpes Maritimes, Mr. le Maire de Beausoleil, ainsi qu'aux membres résidant à l'étranger et à tous les membres de l'ASA, le 09 mars 2016.

Il précise l'Art. 12-4° alinéa des statuts de l'ASA ainsi que de l'Etat des Restes à Recouvrer délivré par le Receveur, qui font apparaître que Mrs SVIRIDOV et TAVORMINA ne sont pas jour de leurs cotisations

En préambule, Mr. CORBIER, demande à Mr. Gastaud de faire le point des actions de l'ASA en 2014

TRAVAUX REALISES EN 2016 :

Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage). x 2

Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis plate-forme de retournement « Gastaud » jusqu'au réseau communal sur la Départementale.

Toutes les factures ont été payées, il n'y a pas de dette à ce jour.

TRAVAUX A PREVOIR EN 2016 :

Entretien semestriel de la voie (balayage et débroussaillage). x 2

Deux curages de la partie basse du réseau EU depuis plate-forme de retournement « Gastaud » jusqu'au réseau communal sur la Départementale.

Réalisation éventuelle d'un complément du confortement après le P13 suite aux pluies diluviennes de l'automne 2014.

Réalisation éventuelle d'un caniveau pour récupérer les pluvielles qui ravinent le talus au niveau du parking de l'olivier face à la propriété SCI

Olivera Revêtement bitumineux sur la rampe d'accès à la propriété BUSSINGER

Reprise de dégradations sur la voie au niveau des propriétés MAUGUIN-CASERA-COTTON

Eventuels travaux d'urgence ou d'amélioration en fonction de la trésorerie disponible.

Aucun investissement n'est prévu au cours de cet exercice, sauf cas de force majeure.

Ordre du Jour :

APPROUVER LES COMPTES DE 2015 :

Mr. CORBIER demande à Mr. DEPARIS de présenter les comptes de l'Exercice 2015. Après la présentation des différents postes du compte administratif de l'exercice 2015, il est précisé que la provision de 8 550 € au compte 151 des recettes d'investissement a bien été réalisée, comme prévu au Budget 2015.

Toutes les factures de l'exercice 2015 sont payées.

Le compte administratif de l'exercice 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

BUDGET 2016 :

Mr. CORBIER charge Mr. DEPARIS de présenter le Budget 2016 adopté par les Syndics lors de la séance du 23 février 2016, après avoir précisé que le Budget 2016 et son rapport explicatif ont été affichés en Mairie de BEAUSOLEIL et de LA TURBIE du 14 janvier au 29 janvier 2016 sans faire l'objet d'une quelconque observation inscrite sur le registre prévu à cet effet.

Le rôle des taxes établi en conséquence sera remis au Trésorier pour mise en recouvrement des cotisations au mois d'avril 2016.

Mr. DEPARIS précise que dans le Budget 2016, l'Excédent Global de Fonctionnement de l'exercice 2015, sera repris en section Recettes de Fonctionnement du Budget 2016, pour un montant de 43 717,34 € au compte 002.

L'excédent de Fonctionnement Capitalisé Ex. 2015, ne sera pas affecté au compte n° 1068 du Budget 2015 en Recettes d'Investissement pour l'exercice 2015.

Comme pour les exercices précédents, afin de tenir compte d'un éventuel recours pouvant entraîner l'annulation ou le retrait du permis de construire de la

A.G. 29 mars 2016

Sté Olivier ZONZA SARL faisant l'objet d'un recours de la part d'un tiers, il a été décidé de provisionner la somme de 8 550.00 € au compte 151 des recettes en Section Investissement dans l'éventualité d'un remboursement à effectuer à la Sté Olivier ZONZA SARL en cas d'annulation ou retrait du permis de construire.

Il précise que pour l'exercice 2016, le montant de la part sera de 300 Euros, montant identique à l'exercice 2015.

Le Budget de l'exercice 2016 ne fait l'objet d'aucune contestation.

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur CORBIER informe les membres :

- Mutations au sein de l'ASA en 2015 :

Mme Chantal Thérèse MEINERO et M. Michel GASTAUD ont vendu à Mme GAVIORNO DALLONS et M. PETRINI

Mme Catherine MARTHOUD à vendu M. GUIDO

M. VIGHI Joseph à vendu à M. MOULINAS

Statuts de l'ASA Art. 3 (Elle veillera à ce que les propriétaires riverains entretiennent en bon état les clôtures, barrières, passages, accès en bordure de la voie; **à ce que les plantes et arbustes soient taillés régulièrement et assurent la liberté de passage.** Elle surveillera qu'il n'y ait aucun déversement d'ordures, d'eaux usées ou d'eaux pluviales, qui puissent souiller ou détériorer la voie et ses accessoires, ou causer préjudice aux autres riverains, qu'il ne soit fait aucun dépôt, aucun ouvrage, aucune publicité non autorisée ou dangereux pour la circulation, **que la voie et ses dépendances soient remises en état par ceux qui les auraient détériorés pour quelque cause que ce soit).**

M. PETRINI relève le problème de vitesse excessive sur la voie, un renforcement de la signalisation sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne sollicitant la parole, Mr. CORBIER lève la séance à 21 h 45 ;

Ont signé le Registre des Délibérations d'Assemblées, à Beausoleil le

CORBIER Jean Paul

DI RITA Frédéric

DEPARIS Francis

Toute contestation relative au présent P.V. est de la compétence du Tribunal Administratif de Nice 33, Bd. Franck Pilate 06300 NICE.

Le recours au Tribunal Administratif cesse d'être recevable deux mois après :

soit la réception de la notification du P.V.,

soit l'acquiescement à la connaissance du P.V. et/ou de ses délibérations.